

Annexe 1 - Calendrier d'élaboration des nomenclatures pour 2015

Date limite	Nomenclature concernée	Mode opératoire	Modalités pratiques
20 juin 2014 <i>impérativement</i>	Nomenclature destination (action / sous-action)	<p>Transmission au bureau 1BLF ainsi qu'au bureau sectoriel compétent après avis des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel.</p> <p>Ce document concerne exclusivement l'axe destination portant sur les missions, programmes, actions, sous-actions. Il dresse la table de correspondance entre la nomenclature pour 2014 et celle pour 2015. Les propositions faisant l'objet d'un accord entre la direction du budget et le ministère seront introduites dans l'application Farandole par la direction du budget. Le fichier Excel définitif sera utilisé pour assurer d'une année sur l'autre la correspondance des engagements dans les applications informatiques pour une bonne mise en place de la gestion 2015</p>	Annexe 3 (fichier Excel disponible en ligne)
6 octobre 2014 au plus tard	Nomenclature par nature (compte PCE uniquement titre 2)	<p>Transmission au bureau 1BLF des demandes de modifications concernant les comptes du Titre 2.</p> <p>Elles seront validées, après examen, par le bureau 1BLF.</p> <p>Pour ce qui concerne les autres titres il n'y a plus lieu de procéder à des mises à jour, l'imputation des dépenses se faisant dorénavant via d'autres axes. L'intégralité des PCE est ouverte dans Chorus.</p> <p>Les nomenclatures seront consultables sur le forum de la performance y compris les modifications en cours d'année, sous forme de fichiers Excel à l'adresse suivante : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ puis aller sur budget 2015 / nomenclature d'exécution.</p>	
1er octobre 2014 au plus tard	Nomenclature d'activités et nomenclature des BOP et des UO	<p>Transmission au bureau 2MGFE ainsi qu'au bureau sectoriel compétent après avis des services contrôle budgétaire et comptable ministériel.</p> <p>Les nomenclatures d'activités seront adaptées dans le respect du recueil des règles de comptabilité budgétaire. A l'occasion de la transmission de la nomenclature pour 2015, le ministère précisera le niveau de programmation retenu pour 2015.</p> <p>La nomenclature des BOP et des UO sera accompagnée d'une synthèse (cf. circulaire MGFE-14-3280 du 14 mai 2014) destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mesurer quantitativement les simplifications opérées à chaque niveau de la nomenclature ; ▪ décrire, le cas échéant, l'effet des simplifications pour les services déconcentrés de l'État ; ▪ montrer l'efficacité générale de la nouvelle cartographie notamment sur la conduite du processus d'allocation et de mise à disposition des ressources et sur le nombre de BOP soumis à l'avis des contrôleurs budgétaires. 	Annexe 5 pour la nomenclature d'activités (fichier Excel disponible en ligne)
En cours d'année 2015	Nomenclature par destination par nature	<p>Transmission au bureau 1BLF après avis des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel</p> <p>Elles seront validées, après examen, par le bureau 1BLF</p>	Annexe 4 (fichier Word disponible en ligne)

Correspondants au bureau 1BLF de la direction du Budget: Sylviane.mazzetta@finances.gouv.fr / Sylvie.coutures@finances.gouv.fr

Correspondants au bureau 2MGFE de la direction du Budget: Antoine.terret@finances.gouv.fr